



Commission Régionale Outre-Mer SAISON 2022 / 2023

PROCÈS-VERBAL N°11

Réunion du : MERCREDI 14 DECEMBRE 2022

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

1/16èmes de finale à jouer le 14/12/2022 à 20h (date butoir au 18/12/2022) :

25372055 – STAINS ES / VILLEPINTE FC du 18/12/2022

Compte tenu de la finale de la Coupe du Monde programmée le dimanche 18 décembre 2022 à 16h, la Ligue de Paris IDF ne souhaite fixer aucun match de compétitions régionales avec un coup d'envoi ultérieure à 13h00, et ce, dans le but de permettre à tous les licenciés de pouvoir regarder la finale. Le match en objet étant positionné le dimanche 18/12/2022 à 15h00, nous vous invitons à avancer l'horaire du coup d'envoi au plus tard à 13h (accord des 2 clubs obligatoires); à défaut le match sera reporté au 08/01/2023.

25372033 - ASPTT DE CHAMPIGNY / KINGDOM SPORTS

Indisponibilité des installations de l'ASPTT CHAMPIGNY.

La Commission reporte ce match au 07/01/2023.

La rencontre peut se dérouler avant la date butoir avec l'accord écrit des deux clubs.

25372035 - AMICALE RATP DOM TOM / KOOP 97

La Commission reporte ce match au 07/01/2023

La rencontre peut se dérouler avant la date butoir avec l'accord écrit des deux clubs.

25372036 - FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE / BANN'ZANMI

La Commission prend note du forfait de BANN'ZANMI.

FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE est qualifié pour les 8^{èmes} de finale.

25372037 - CAP NORD / STE GENEVIEVE DES BOIS A.S.L

La Commission fixe cette rencontre au 07/01/2023 à 15h sur les installations de CAP NORD.

La rencontre peut se dérouler avant le 07/01/2023 avec l'accord écrit des deux clubs à la LPIFF.

25372038 - AMICALE ANTILLAISE DU 93 / A.C.S OUTRE MER

La Commission reporte ce match au 07/01/2023.

La rencontre peut se dérouler avant la date butoir avec l'accord écrit des deux clubs.

25372039 - VILLENEUVOISE ANTILLAISE / PHILIPPE GARNIER AS.

VILLENEUVOISE ANTILLAISE ne disposant pas d'installations pour accueillir la rencontre le 14/12/2022, a effectué la demande le 09/12/2022 pour accueillir la rencontre le 16/12/2022 et PHILIPPE GARNIER AS n'ayant pas donné de réponse à son adversaire,

La Commission fixe ce match au 08/01/2023 à 15h00 (dernier délai).

Possibilité de jouer avant le 08/01/2023 avec l'accord des 2 clubs

25372041 - GONESSE RC / VILLEMOMBLE SPORTS

Demande de report au 21/12/2022.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25372043 - ANTILLAIS DE VIGNEUX F.C / ANTILLAIS PARIS 19EME F.C.

Demande de report au 16/12/2022.

Accord des deux clubs.

Accord de la Commission.

25372052 - BOIS L'ABBE OUTRE MER / TROPICAL A.C.

Après lecture des courriels des clubs, la Commission fixe ce match au 08/01/2023 à 15h00 (dernier délai).

Possibilité de jouer avant le 08/01/2023 avec l'accord des 2 clubs.

25372053 - REUNIONNAIS DE SENART A.S.C. / VILLEPARISIS U.S.M

Demande d'inversion et de report des deux clubs.

La Commission fixe ce match au 08/01/2023 à 15h00 (dernier délai).

Possibilité de jouer avant le 08/01/2023 avec l'accord des 2 clubs.

Clubs qualifiés pour les 1/8èmes de finale :

- GRAND VIGIE FC
- BOUGAINVILLIEES
- SOLITAIRES PARIS EST F.C.
- ST DENIS RC
- GUYANE FC PARIS
- FLAMBOYANTS DE VILLEPINTE

CALENDRIER 2022-2023

- **1/8èmes de finale** : mercredi 15 février 2023 (date butoir)
- Tirage des ¼ et ½ finales : mercredi 08 mars 2023
- **¼ de finale** : mercredi 29 mars 2023 (date butoir)
- **½ finales** : mercredi 19 avril 2023 (date butoir)
- **Finale** : jeudi 18 mai 2023 (ascension)

Prochaine réunion : MERCREDI 21 DECEMBRE 2022